



MRC de L'Islet - Province de Québec
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE DE LESSARD

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 468-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil de la municipalité de St-Cyrille-de-Lessard a adopté le règlement numéro 468-2026, intitulé :

« **Règlement 468-2026 sur la gestion contractuelle** »

Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures visant à assurer une saine gestion contractuelle, notamment en matière d'octroi des contrats, de transparence et d'éthique.

Le présent règlement entre en vigueur le 9 avril 2026, conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 282 rue principale, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ à St-Cyrille-de-Lessard, ce 8 avril 2026.

Loïck Odon S. Ahouansou
Directeur général et greffier-trésorier